

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Atsib-Ntsos et Avéa, des foyers pour délinquants ?

**BRAQUAGES** et cambriolages font partie du quotidien des habitants d'Atsib-Ntsos et d'Avéa, deux quartiers du deuxième arrondissement de Libreville à la merci des bandits.

**NDEMEZO'O ESSONO**  
Libreville/Gabon

**A**TSIB-NTSOS et Avéa, deux quartiers du deuxième arrondissement de Libreville, seraient-ils devenus des foyers pour les délinquants ? On serait tenté de répondre par l'affirmative, tant des bandes de jeunes y dictent leur loi. En effet, braquages et cambriolages sont légion dans ces bidonvilles, créant une certaine psychose chez leurs habitants. Cette situation va jusqu'à alimenter la méfiance entre voisins.

" Il y a quelques jours, des individus sont entrés chez moi la nuit par effraction et ont emporté des objets de valeur. J'ai eu la vie sauve parce que je n'ai pas regimbé ", témoigne Alex, fonctionnaire résidant à Avéa. Comme lui, beaucoup de résidents de ces deux quartiers sont dépossédés de leurs biens par des individus sans foi ni loi, qui opèrent généralement avec des armes blanches, voire à feu. Les bandits, au nombre desquels figurent des repris de justice, profitent du calme qui règne sur Libreville la nuit, du fait du couvre-feu, pour agir en toute quiétude. Mais force est de reconnaître que ces délinquants, une fois interpellés, bénéficient d'un certain laxisme de la part des forces de l'ordre. Car la légèreté des peines prononcées à leur encontre fait qu'après leur sortie de prison, ils renouent toujours avec leurs activités malsaines. Aussi, les services compétents sont-ils interpellés, afin qu'ils accomplissent leurs missions d'assurer la protection des personnes et des biens. Des patrouilles policières et militaires seraient déjà un début

de solution. Car la présence des forces de l'ordre à elle seule pourrait suffire à décourager les malfrats. Malheureusement, les riverains, ne se sentant pas protégés, sont obligés de s'occuper de leur propre sécurité en dotant leurs habitations des systèmes d'antivol. Du coup, ce sont les fabricants des portes grillagées ou métalliques et des grilles pour fenêtres qui se frottent les mains... L'on apprend que certains individus deviennent voleurs un peu par hasard. Un petit vol fou, impulsif, tellement facile qu'on recommence. C'est ainsi que peu à peu, on assiste à une érosion des valeurs. D'après des experts, la consommation des stupéfiants et de l'alcool, l'impact négatif des médias, le laxisme de certains parents qui laissent leurs enfants livrés à eux-mêmes, la pauvreté, les mauvaises fréquentations, l'absence de débouchés économiques pour les jeunes, l'aménagement urbain (les conditions des quartiers où



La rue Joseph Christian Eyene Obiang, à Atsib-Ntsos, où les bandits dictent leur loi.

vivent les jeunes se répercutent non seulement sur la qualité de leur vie et les possibilités qui leur sont offertes, mais aussi sur

la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes, la société et le rôle qu'ils y jouent), etc. accroissent la délinquance dans la société

gabonaise. Peut-être que les choses iraient mieux si les parents et l'État jouaient leur partition, chacun de son côté.

### Meurtrier à... 16 ans

**R.D** avait-il l'intention de donner la mort à sa petite sœur ? On le saura le jour de son procès. En attendant, selon des sources judiciaires, l'adolescent de 16 ans se trouve en détention préventive à la prison centrale de Libreville, pour les faits sus-évoqués qui se seraient produits le 6 septembre dernier à Nzeng-Ayong, plus précisément à Ebacater.

Ce jour-là, à la maison familiale, il avait sous sa surveillance des enfants (cousins et petits frères) moins âgés, pendant que sa mère était à son lieu de travail et sa tante à la source d'eau pour faire la lessive. Lorsqu'il se réveille, vers 11 heures, il constate que les plus petits n'ont pas fait les travaux domestiques. Pire, deux garçons manquent à l'appel. Il va alors envoyer sa petite sœur de 6 ans et sa cousine de 9 ans les chercher chez les voisins, pensant que leur habitation n'étant pas électrifiée, ils s'y trouvaient pour regarder la télévision. Mais les deux garçons n'y sont pas. Il décide d'aller, lui-même, à leur recherche. Mais en vain. Sauf qu'au retour à la maison, il constate que celle-ci n'était pas toujours nettoyée. En colère, il s'en serait pris à sa cadette de 6 ans et sa cousine de 9 ans qui auraient continué à jouer sous un arbre.

D'avantage courroucé, il serait allé chercher un morceau de tuyau avec lequel il se serait mis à battre violemment la petite de 6 ans, lui occasionnant des blessures et graves hématomes. Après cet acte, la fillette serait allée dormir, tandis que, lui, serait parti en balade. Mais sa victime rend l'âme en son absence. En rentrant vers minuit, il trouve un attroupement autour de la maison. Il est informé par son grand-oncle que sa cadette est décédée des suites de ses blessures.



Photo : DR

**R.D, en prison pour le meurtre présumé de sa soeur de 6 ans.**

Le jeune prend alors la fuite pour éviter des représailles. Il sera arrêté, une semaine après, par des enquêteurs de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) et du Service des mœurs et de la protection des mineurs (SMPM) de la Police judiciaire. Déféré vendredi dernier au parquet de Libreville, il a été placé sous mandat de dépôt, après son audition par le juge d'instruction en charge des mineurs.

Guy-Romuald MABICKA